

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 septembre 2021

## Extrait du Procès-verbal

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 14.09.2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-et-un du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle communale de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

### Présents :

GIRAUD Alain	BOYAT Dominique	RIGET Christian
PEULET Denis	BESSARD Sébastien	PEDEUX Patrick
THEVENARD Nathalie	GUICHARD Coralie	RALLIER Richard
MARTIN Élise	MONIN Alain	PERRONE Thierry
BURAVAND Méline	GIRAUD Guillaume	

### Excusés :

MONIN Isabelle pouvoir à BOYAT Dominique

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil municipal désigne M. MONIN Alain pour remplir cette fonction qu'il accepte. L'assemblée se réunit ce jour en la salle communale en raison des distanciations sociales à tenir liées à la COVID 19. Conformément à la réglementation en vigueur, la convocation portant le changement de lieu a bénéficié d'un affichage en mairie et sur l'ensemble des panneaux d'affichage communaux.

## APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la séance du 27 juillet 2021 est adopté à l'unanimité

## SUITE PROPOSITION ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

La proposition communale d'acquisition de la villa située au 110 rue de la Saône ne sera sûrement pas retenue. Monsieur le Maire propose toutefois aux membres du conseil, en cas de vente à un tiers, de faire valoir le droit de préemption de la commune pour réserver une bande de terrain de 5 mètres nécessaire lorsque la Communauté de Communes Bresse et Saône souhaitera installer des Points d'Apport Volontaire semi-enterrés. Si les camions de ramassage ne peuvent pas en faire le tour, la commune devra les déplacer et créer une nouvelle plateforme à ses frais. Le sujet sera abordé si une vente à un tiers est effective.

## AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

L'architecte en charge des travaux de restauration de l'église demande des précisions auprès du géomètre ayant effectué le relevé topographique complet de l'édifice. Le projet prend automatiquement du retard.

## TERRAIN RUE DE LA MORTELLE

Plusieurs bailleurs sociaux ont été contactés afin de concrétiser le projet de construction de deux pavillons locatifs sur les terrains situés au-dessus de la caserne des pompiers.

Seul un organisme est intéressé par le projet. Les autres bailleurs estiment que le nombre de logement est insuffisant et/ou que la localité n'est pas attractive et ne donnent pas suite au projet.

L'assemblée délibérante prend connaissance de cette offre et ajourne la délibération dans l'attente d'autres propositions.

## DERATISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'entreprise Phytra est intervenue pour la dératisation du réseau d'assainissement. Des produits ont été déposés dans environ 60 regards d'égout. Après contrôle, le bilan est positif. Beaucoup de nuisibles ont pu être exterminés. L'entreprise Phytra effectuera bénévolement un second contrôle afin de s'assurer du non-retour des rongeurs dans le réseau d'assainissement. Il est à noter la présence de rongeurs dans le réseau d'eaux pluviales également.

## AVANCEMENT DES TRAVAUX TROTTOIR RUE DE L'ÉTANG

Le cabinet d'Ingénierie, mandaté pour la maîtrise d'œuvre du projet, s'est chargé de la passation du marché public et de la consultation des offres. Comme acté par la commission communale d'appel d'offres, l'entreprise SOCAFL a été retenue. Une réunion d'ouverture de chantier est programmée mercredi 22 septembre afin de planifier le déroulement des travaux.

## DIVERS

### Numérisation du cimetière

Le plan du cimetière a été réalisé par le géomètre en charge du dossier. Un point sur le terrain a permis d'homogénéiser les emplacements des futures concessions pour avoir des allées plus praticables. Ces modifications ne permettant plus d'avoir une numérotation cohérente, une renumérotation est en cours. Les numéros des concessions déjà attribuées ne seront pas perdus.

L'allée Est doit être refaite. La commission cimetière va se réunir pour définir les travaux.

### Licence IV

La licence IV a été acquise fin août par la commune. Il convient de se renseigner sur la légalité d'ouverture une fois par an. La Commune devant rester neutre, il serait plus judicieux qu'elle soit utilisée par le CCAS.

### Participation citoyenne

Suite à la réunion du 10 septembre, M. Le Maire remercie les membres du conseil municipal présent à la réunion ainsi que toutes les personnes présentes.

Il serait souhaitable d'avoir un référent par quartier afin que toutes anomalies puissent être relevées et signalées.

## QUESTIONS DIVERSES

[Cérémonie et repas du 11 novembre](#) : programmés cette année au vu de l'amélioration des conditions sanitaires.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 12 octobre à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h16.

Affiché le 23 septembre 2021